

Mairie de Châteauneuf-Val-Saint-Donat  
Alpes de Haute-Provence



Conseil municipal du 29 août 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice 10 L'An Deux Mil Dix-Neuf  
Présents 07 Le jeudi vingt-neuf du mois d'août  
Représentés : 02 Le Conseil Municipal de la Commune de CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT,  
Votants : 09 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la  
Présidence de  
Monsieur Olivier LENOIR, premier adjoint

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 août 2019

**Présents** : Olivier LENOIR, Yvan ROUIT, Frédéric DRAC, Egidia PARET, Delphine FERRIGNO, Cathy PERARD, Bernard DEFIEZ.

**Absents représentés** : Michel FLAMEN D'ASSIGNY représenté par Olivier LENOIR, Jeannick ZUNINO-RICHAUD représentée par Egidia PARET.

**Absent** : Jean-Luc LEGER

**Secrétaire de Séance** : Bernard DEFIEZ

Ouverture de la séance : 18 heures 41 mn

**APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 Juin 2019-09-02

**1/ Virements de crédits**

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'il y a lieu de délibérer afin de procéder à des virements de crédits, qui permettront une régularisation interne d'écritures.

**VIREMENTS DE CREDIT M14**

**Investissement :**

<b>Chapitre 020</b> : Dépenses imprévues	- 2 727,00 €
<b>Chapitre 21</b> : Art. 2116 Cimetières	+ 820,00 €
Art. 21312 Bâtiments scolaires	+ 780,00 €
Art. 2181 Installations générales agencements....	+ 1 127,00 €

**Fonctionnement :**

<b>Chapitre 022</b> : Dépenses imprévues	- 2 300,00 €
<b>Chapitre 11</b> : Art. 6232 Fêtes et cérémonies	+ 2 300,00 €

**CREDIT SUPPLEMENTAIRES M14**

**Investissement :**

<b>Chapitre 021</b> : Virement de la section de fonctionnement	+ 4 207,81 €
<b>Chapitre 13</b> : Art.1321 Etat et établissements nationaux	- 4 207,81 €

**Fonctionnement :**

<b>Chapitre 023</b> : Virement à la section d'investissement	+ 4 207,81 €
<b>Chapitre 74</b> : Art. 7488 Autres attributions et participations (participation réparation dégâts intempéries chemins : préfecture)	+ 4 207,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 2 voix contre ( Egidia PARET , Jeannick ZUNINO-RICHAUD ), 1 abstention ( Delphine Ferrigno ) et 6 voix pour.

Egidia PARET regrette de ne pas avoir été prévenue de la dépense du chapitre 022 (dépenses imprévues) 2300 €  
Delphine FERRIGNO s'étonne du montant trop important de cette dépense

✓ **APPROUVE** les virements de crédits indiqués ci-dessus

## 2/ Tableau des emplois

Monsieur le premier adjoint indique aux membres du conseil municipal qu'un atsem partira en retraite progressive à hauteur d'une journée par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. C'est l'agent en charge de l'entretien des locaux scolaires et du périscolaire qui la remplacera une demi-journée par semaine (le matin) pour lequel il convient d'augmenter sa durée hebdomadaire de travail.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Emploi	Cadres d'emplois au 01/04/2019	Catégorie	Nombre de poste	Durée Hebdomadaire de Travail	Possibilité de pourvoir l'emploi par un non titulaire art 3-3
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Secrétaire de mairie	Cadre d'emploi relevant des adjoints administratifs	C	1	35/35	OUI
Agent service comptabilité		C	1	28/35	NON
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Agent technique polyvalent	Cadre d'emploi relevant des adjoints techniques	C	2	35/35 17/35	NON OUI
Agent technique service entretien, scolaire et périscolaire		C	1	18.78/35	OUI
Agent technique entretien des locaux communaux		C	1	6/35	OUI
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Atsem	Cadre d'emploi relevant des Atsem	C	2	22.5/35 23.5/35	OUI

Sur le rapport de Monsieur le premier adjoint,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** l'augmentation de la durée de travail d'un adjoint technique de 16 heures annualisées à 18.78 heures annualisées à compter du 01 septembre 2019
- ✓ **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-dessus, et arrêté à la date du 01 septembre 2019
- ✓ **INSCRIT** les crédits prévus à cet effet au budget

## 3/ Contrat départemental de solidarité territoriale

Considérant la démarche engagée par le Département pour la période 2019 – 2020, l'ensemble des travaux conduits à l'échelle des territoires d'EPCI et le contrat portant sur le territoire qui définit l'engagement des partenaires ainsi que les modalités d'exécution pour le volet territorial,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** l'adhésion de la Commune au contrat départemental de solidarité territoriale 2019 – 2020 du territoire de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document y afférant.

#### **4/ Mise en place d'un système de vidéo surveillance**

Monsieur le premier adjoint présente aux membres du conseil municipal le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune pour une prévention des atteintes aux biens et aux personnes.

Si ce projet retient l'avis favorable des membres du conseil municipal, il est envisagé d'identifier, avec l'aide des référents sûreté de la Gendarmerie, les emplacements les plus opportuns pour assurer un bon usage de la vidéoprotection.

Cette étude partagée permettra également d'estimer le coût d'une telle opération et d'étudier les possibilités de financements.

Par la suite, si ce projet est validé, une délibération portant décision sera prise à l'issue. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Châteauneuf-Val-Saint-Donat,
- ✓ **DEMANDE** l'avis des référents sûreté de la Gendarmerie

#### **5/ Tarifs et règlement du Columbarium (cimetière)**

Monsieur le premier adjoint rappelle la délibération 2019\_19 du 09 avril 2019 décidant l'aménagement d'un columbarium au cimetière communal.

Il précise que cet aménagement a été réalisé et qu'il convient de fixer un prix d'utilisation d'une case.

Il donne lecture du projet de règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** que les concessions de case de columbarium seront accordées pour une durée renouvelable de :
  - 15 ans au prix de 300 € (trois cent euros)
  - 30 ans au prix de 580 € (cinq cent quatre-vingt euros)
- ✓ **VALIDE** le projet de règlement ci-joint annexé
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant aux concessions relatives au columbarium

#### **6/ Motion DGFIP – AG AMR04**

Monsieur le premier adjoint donne lecture de la motion adoptée lors de l'assemblée générale de l'Association des maires ruraux du département qui s'est tenue samedi 15 juin 2019 à Châteauneuf Val Saint Donat :

Ce projet élaboré de manière unilatérale, sans diagnostics et concertation préalable ne peut être partagé en l'état et suscite inquiétudes et interrogations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** la motion ci-dessus présentée et autorise Monsieur le maire à la transmettre auprès des autorités compétentes, notamment la DDFIP.

#### **7/ Motion contre la fusion des hôpitaux publics de proximité**

Monsieur le premier adjoint donne lecture de la motion adoptée lors de l'assemblée générale de l'Association des maires ruraux du département qui s'est tenue samedi 15 juin 2019 à Châteauneuf Val Saint Donat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** la motion ci-dessus présentée et autorise Monsieur le maire à la transmettre auprès des autorités compétentes, notamment l'ARS04.

Séance levée à 19h08